



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Taillerie – Etudes préalables et Maitrise d'œuvre – ACA ARCHITECTES

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal n°D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n°D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la délibération du Conseil municipal n°D2024-048 en date du 10/07/2024 portant approbation du projet de réalisation d'un diagnostic patrimonial de la Taillerie,

VU la proposition l'entreprise ACA ARCHITECTES, en date du 08/02/2024,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise ACA ARCHITECTES, sise 41 Avenue Albert-Elisabeth 63000 CLERMONT-FERRAND, est retenue pour la tranche ferme relative à :

- L'historique pour 3 800 €HT soit **4 560 € TTC**,
- l'état des lieux pour 2 880 €HT soit **3 456 € TTC**,
- la mise au net informatique pour 7 680 €HT soit **9 216 € TTC**,
- le diagnostic pour 7 800 €HT soit **9 360 € TTC**,
- la faisabilité pour la restauration chiffrée d'un programme de travaux tranché pour 12 480 €HT soit **14 976 € TTC**,

Soit un montant total de 34 640 € HT soit 41 568 € TTC.

Article 2 : Les caractéristiques et l'offre sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise ACA ARCHITECTES
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 14/08/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Mairie de Royat
46 bd Barrieu
63 130 Royat

Clermont-Ferrand, le 08 02 2024

Offre financière

**Devis d'honoraire pour les études préalables sur la
tallerie de Royat**

Et Contrat de maîtrise d'œuvre

Inscrit M.H. :

Par arrêté du 20 mai 2015

Tranche Ferme : Historique – État des lieux – Diagnostic – Faisabilité pour la restauration
chiffrée d'un programme de travaux tranché

Tranche conditionnelle : Mission de base de l'APS à l'ACT

Mission de base de la DET à l'AOR

ACA Architectes mandataire :

- Elodie Agenis, architecte du patrimoine
- Yvon Cottler, architecte du patrimoine, économie de la construction

Tranche Ferme :

DEVIS D'ETUDES:

Études préalables en vue de la réalisation d'une programmation de restauration des travaux intérieur et extérieur de la taillerie de Royat

Historique - Relevé Architecte « État des lieux » – Diagnostic d'État sanitaire — Faisabilité pour parti de restauration et définition d'un programme des travaux suivant les priorités – Estimation financière

Analyse Historique et Architecturale :

- En prenant en considération les études antérieures archivées à la DAPA, à l'UDAP, à la DRAC, à la région et aux archives départementales.
- Répertoire et scanner l'ensemble des archives nécessaires à la compréhension de l'évolution historique et architecturale de l'édifice.
- Synthèse de l'évolution historique et des travaux antérieurement réalisés en fonction des données d'archives, réalisée sous format graphique légendé (datation en plan et en élévation), repéré sur les plans d'état des lieux, et sous format écrite.

95h (12j soit 2 semaines env.) de travail à 40 € de l'heure soit

Montant de l'Historique HT :	3 800.00 Euros
TVA 20% :	760.00 Euros
Montant TTC :	4 560.00 Euros

Relevé d'état des lieux comprenant :

- Relevé topographique des différents niveaux de sols,
- Relevé des structures, relevé des sols, relevé des menuiseries, relevé des éléments secondaires,

72h (4.5 jours à 2 sur site) de relevé à 40 € de l'heure soit

Montant total relevés HT :	2 880.00 Euros
TVA 20% :	576.00 Euros
Montant TTC :	3 456.00 Euros

Mise au net informatique comprenant :

Mise au net en informatique établis avec logiciel dessin ALLPLAN par ACA comprenant :

1. Plan de masse, plan de situation
2. Plan des caves
3. Plan de RDC
4. Plan de sols
5. Plans de plafonds, de solivages
6. Plan d'entresol
7. Plan du R+1
8. Plan du R+2
9. Plan des combles
10. Plan des charpentes
11. Plan de toiture
12. 4 coupes transversales
13. 2 coupes longitudinales
14. L'ensemble des façades Nord, Est, Ouest, Sud, compris tous les dessins de l'ensemble des décors,

192h (12j à 2 soit 2 semaines et 2j env.) de travail à 40 € de l'heure soit

Montant totale mise au net de l'état des lieux HT :	7 680.00 Euros
TVA 20% :	1 536.00 Euros
Montant TTC :	9 216.00 Euros

Diagnostic d'État sanitaire comprenant :

Dossier diagnostic d'état sanitaire en informatique établis avec le logiciel INDESIGN :

- Relevés photographiques des pathologies,
- Réalisation des plans de pathologies sur les plans d'état des lieux,
- Suite à l'observation des désordres, rapport d'analyse et définition des désordres existants, intégrant les plans des désordres

173h (11j à 2 soit 2 semaines et 1j) de travail à 45€ de l'heure soit

Montant total du DIAG HT :	7 800.00 Euros
TVA 20% :	1 560.00Euros
Montant TTC :	9 360.00 Euros

Faisabilité de l'opération :

Parti de restauration et proposition de divers scénarii suivant le cahier des charges de la M.O. :

- Suivant programme MOA réalisation de divers scénarii
- Plans de principe du parti de restauration et de chaque scénario

Description détaillée des travaux, estimation et planning travaux :

- Description détaillée et Estimation financière du projet et des travaux des divers scénarii.
- Phasage des travaux, définition d'un planning d'intervention suivant les priorités.

227h (14j à 2 soit 3 semaines) de travail à 55 € de l'heure soit

Montant de la Faisabilité HT :	12 480.00 Euros
TVA 20% :	2 496.00 Euros
Montant TTC :	14 976.00 Euros

Récapitulatif de l'offre

1. Analyse Historique et Architecturale de l'édifice :	3 800.00€ HT
2. Relevé de l'édifice :	2 880.00€ HT
3. Mise au net informatique de l'état des lieux de l'édifice :	7 680.00€ HT
4. Diagnostic d'État sanitaire de l'édifice :	7 800.00€ HT
5. Faisabilité chiffrée de l'opération :	12 480.00€ HT

Montant HT :	34 640.00€
TVA 20 % :	6 928.00€
Montant TTC :	41 568.00€

Délais des études

1. Historique :	2 semaines ½
2. Relevé sur site :	1 semaine à 2
3. Mise au net informatique de l'état des lieux :	2 semaines ½ à 2
4. Diagnostic d'État sanitaire :	2 semaines ½ à 2
5. Faisabilité chiffrée de l'opération :	3 semaines à 2

Au total : 12 semaines env. soit 3 mois

Les 3 mois de travail sont considérés en semaines pleines de 5 jours à 40h. Ce qui signifie qu'à ces délais il faut rajouter les jours fériés et les congés de l'entreprise. Congés d'été (3 semaines en Aout) et congés d'hiver (2 semaines en fin d'année). Ce qui signifie qu'en fonction de l'OS de démarrage de la mission, il faut prévoir 3 mois + les congés.

Les dossiers cités ci-dessus seront rendus sous format PDF et sous format papier :

- en 3 exemplaires à la DRAC Auvergne Rhône Alpes pour validation au titre de l'avis CST
- en 2 exemplaires pour le maître d'ouvrage

La mission démarrera 3 à 4 semaines après le récépissé de dépôt de subvention en DRAC ou à la réception de l'arrêté DRAC accordé, au choix du Maître d'ouvrage, à la suite d'un ordre de service de démarrage transmis par le maître d'ouvrage.

Subventions sur édifice inscrit ISMH

Votre édifice étant inscrit, vous pouvez bénéficier de subventions qui peuvent être allouées pour les études préalables et pour les travaux :

A Étant un édifice inscrit, et Royat étant une commune de moins de 5 000 habitants vous pouvez obtenir sur les Études :

- 40% de la DRAC du montant total HT
- 20% du département du montant total HT
- 20 % de la Région du montant total HT

Soit un total de 80% sur les études, laissant une part restante à votre charge de 20%.

Pour exemple :

- 1 Sur un montant d'étude préalable de **34 640€ TTC**, il restera à votre charge **6 928€ TTC**. Il faudra déposer un 1^{er} dossier de demande de subvention au préalable. Prévoir votre budget sur la totalité, car les subventions ne seront versées que sur facturation et après validation de l'avis CST (Contrôle Scientifique et Technique).
- 2 Sur les honoraires des études de la mission de base de l'APS APD PC DCE ACT, vous bénéficiez également des taux de subventions DRAC et département, soit 15% à votre charge. Il faudra déposer un 2^e dossier de demande de subvention au préalable.

B Dans le cadre des travaux vous pouvez obtenir :

- 25% DRAC du montant total HT
- 20% Département du montant total HT
- 20 % de la Région du montant total HT

Soit un total de 65% sur les travaux, laissant une part restante à votre charge de 35%.

Sur la part des travaux est également intégrée la part des études de suivis de chantier et de réception de chantier (DET, et AOR) au même taux que les travaux.

Fait à **ROYAT**

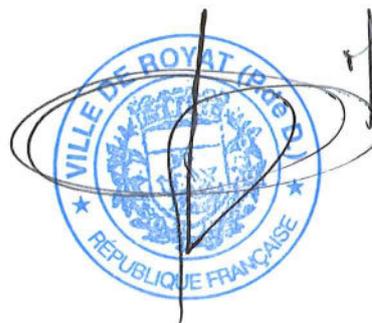
le, **7/08/2024** en 2 originaux.

L'Architecte, pour la s.a.r.l. d'Architecture

Le Maître d'Ouvrage

Agénis
Etodie AGENIS
ARCHITECTE
Ordre des Architectes n° 074886

A.C.A. Architectes
41 av. Albert Elisabeth 63000 CLERMONT
Tél. 04 73 98 50 98 - Fax 04 73 98 54 44
E-mail : aca-architectes@wanadoo.fr
www.aca-architectes.com



*Maire Alexis,
Maire*

Use firmes

Tranche Conditionnelle :

MISSION DE BASE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE :

Mission de maîtrise d'œuvre suivant programmation Diagnostic et Faisa

Mission de maîtrise d'œuvre comprenant les phases :

APS	Avant-projet Sommaire	12 % de la mission complète
APD	Avant-projet Détaillé	18 % de la mission complète
PRO/DCE	Étude de Projet	30 % de la mission complète
ACT	Assistance Contrat travaux	3 % de la mission complète
VISA	Visa	4 % de la mission complète
DET	Direction des travaux	30 % de la mission complète
AOR	Assistance Réception des travaux	3 % de la mission complète

Pour un montant de travaux définis suivant les tranches du diagnostic :

Tranches prévisionnelles de travaux (montant en euros HT)	
En dessous de 130 000	14 %
Entre 130 000 et 250 000	13 %
Entre 250 000 et 400 000	12 %
Entre 400 000 et 750 000	11 %

Le taux des honoraires comprend : les études d'économie de la construction.

Fait à

le,

en 2 originaux.

L'Architecte, pour la s.a.r.l. d'Architecture

Le Maître d'Ouvrage



Elodie AGENIS
ARCHITECTE
Ordre des Architectes n°074884

A.C.A. Architectes
41 av. Albert Elisabeth 63000 CLERMONT
Tél. 04 73 98 50 98 - Fax 04 73 98 54 44
E-mail : aca-architectes@wanadoo.fr
www.aca-architectes.com